

MONDOBIOTECH: relèvement du capital

Mondobiotech relève son capital, comme annoncé en juin. Quelques 100'273 actions de capital autorisé, d'une valeur nominale de 0,10 CHF, seront offertes aux actionnaires actuels, annonce vendredi soir l'entreprise active dans la biotechnologie. Les actions qui ne seront pas souscrites par les actionnaires actuels seront placées en privé. En juin, le CEO Fabio Cavalli avait déjà annoncé un relèvement du capital, lors d'une interview avec AWP. Le prix sera déterminé aux alentours du 30 juillet 2010, selon les conditions du marché à ce moment-là. Les actionnaires actuels recevront 10 droits de souscription par action cotée en bourse et 1 droit par action non cotée. 660 droits permettront de souscrire une action. Le délai court du 2 au 9 août, le négoce des droits débutera également le 2 août 2010.